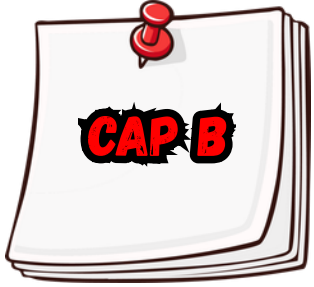
Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville
Et Administrations Annexes de Paris
2bis square Georges Lesage – 4ème étage 75012 PARIS
01 43 47 84 54 ou 01 43 47 84 60
syndicat.fo@paris.fr ; https://fo-villedeparis.fr



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE

POUR LA CAP B

VOTEZ FO !

LIBERTÉ, DÉMOCRATIE, INDÉPENDANCE VIS-À-VIS DES PARTIS POLITIQUES !

LA CAP N'EST PAS UN SIMPLE FORMALISME

FO accompagne les agents avant, pendant et après la CAP. La CAP rend les avis prévus par les textes, mais l'administration conserve le pouvoir de décision : la défense syndicale doit donc commencer dès la première difficulté.

FO EST AU CONTACT DU TERRAIN, APPORTE SON EXPERTISE, PORTE LA VOIX DES AGENTS ET DÉFEND LEURS DROITS EN TOUTE INDÉPENDANCE.

FO ACCOMPAGNE TOUS LES JOURS DES AGENTS DANS L'ENSEMBLE LES SITUATIONS LIÉES AUX CONDITIONS DE TRAVAIL.

QUAND LES AGENTS S'UNISSENT ET SE MOBILISENT SUR DES REVENDICATIONS CLAIRES, DES AVANCÉES DEVIENNENT POSSIBLES ET DES RÉSULTATS SONT OBTENUS.

ASSUREZ-VOUS D'AVOIR UNE ADRESSE MAIL ACTIVE @PARIS.FR POUR POUVOIR VOTER !



A QUOI SERT LA CAP B ?

La CAP B est une instance paritaire où les représentants des agents défendent les droits, les carrières et les situations individuelles des personnels de catégorie B : Discipline, licenciement, titularisation, disponibilité, congés de formation, CET, télétravail, évaluation et certaines situations de santé ou d'insuffisance professionnelle.

NOTRE MÉTHODE :

INFORMER • REVENDIQUER • RECHERCHER L'UNITÉ • MOBILISER • NÉGOCIER • OBTENIR

UNE CAP B UTILE, POUR DÉFENDRE LES DROITS DES AGENTS DE CATÉGORIE B

Des représentants formés, disponibles, expérimentés et indépendants.

- **DÉFENSE INDIVIDUELLE :** Accompagner les agents confrontés à une sanction, un licenciement, un refus de titularisation ou toute décision individuelle défavorable.
- **SANTÉ & RECLASSEMENT :** Défendre des reconversions équitable pour raison de santé non pénalisantes, le respect des préconisations médicales et la reconnaissance des incapacités de travail.
- **CARRIÈRES & FORMATION :** Défendre les droits à la formation, les congés de formation, les détachements et les parcours professionnels.
- **ÉVALUATION & TEMPS DE TRAVAIL :** Intervenir en cas de litige sur l'entretien professionnel, le télétravail, le temps partiel ou le compte épargne-temps.

fo-villedeparis.fr



NOS REVENDICATIONS AU NIVEAU NATIONAL

- **POINT D'INDICE :** revalorisation immédiate et rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.
- **GRILLES INDICIAIRES :** refonte et revalorisation pour redonner de l'amplitude aux carrières.
- **JOUR DE CARENCE :** suppression du jour de carence dans la Fonction publique.
- **ARRÊT MALADIE :** suppression de la réduction de 10 % de la rémunération en congé de maladie ordinaire.
- **ET TANT D'AUTRES COMBATS** à mener...

POUR LES AGENTS DE LA CATÉGORIE B, FO REVENDIQUE

- **CARRIÈRES ET RIFSEEP :**
  - Reconnaître l'expertise et l'expérience dans l'évolution du RIFSEEP.
  - Des fiches métiers cohérentes et un rattachement transparent aux grilles RIFSEEP.
  - Une progression de carrière fondée sur des critères objectifs et transparents.
  - Augmentation des plafonds d'IFSE et de CIA
  - 100% promus / promouvables

- **PROMOTIONS :** Être informés des propositions de changement de grade et de promotion de corps et défendre les situations injustes.

- **MOBILITÉ :** Une mobilité réellement choisie, des procédures plus rapides et la priorité aux appels à candidatures internes.

- **ÉGALITÉ :** Lutter contre les écarts de rémunération et garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

- **RESPONSABILITÉS :** Reconnaître les fonctions d'encadrement, l'expertise et l'expérience professionnelle.

- **DISCIPLINAIRE :** Défendre les agents face aux sanctions injustifiées ou disproportionnées et garantir un accompagnement syndical.

- **UNE CAP B QUI RESTE UTILE :** Depuis 2022, les CAP ne sont plus compétentes pour les promotions. FO continuera néanmoins à exiger la transparence sur les propositions de changement de grade et de promotion de corps, et à défendre le 100 % promus-promouvables. Pour les décisions relevant de la CAP, FO maintient une défense de proximité, concrète et indépendante.

PLUS DE VOIX POUR FO = PLUS DE FORCE POUR LES AGENTS DE LA VILLE

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 – JE VOTE FO AU CAP B